

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 200 DU 17 JUILLET 2019
portant nomination de monsieur **Soumaïlla Allabi YAYA** en qualité de Directeur général de la Police républicaine.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018 – 006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Police républicaine ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 juillet 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Soumaïlla Allabi YAYA** est nommé Directeur général de la Police républicaine.

Article 2

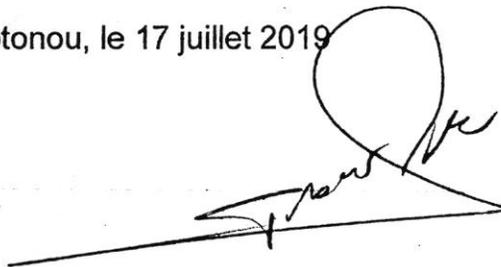
Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions des décrets n° 2018-008 du 17 janvier 2018 portant nomination de l'Inspecteur Général de Brigade Ahofodji Nazaire HOUNNONKPE en qualité de Directeur général de la

Police républicaine et n° 2018-009 du 17 janvier 2018 portant nomination du Colonel de Gendarmerie Soumaïla YAYA en qualité de Directeur général adjoint de la Police républicaine et toutes autres dispositions contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

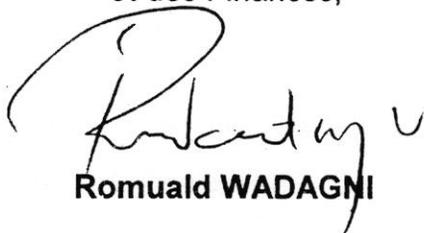
Fait à Cotonou, le 17 juillet 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



Saïca LAFIA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MISP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.